



LOI LOPPSI II

Ciotti donne le ton

■ «C'est un texte majeur pour notre sécurité et une réponse parfaitement adaptée aux nouvelles formes de délinquance comme la cybercriminalité, les violences de groupe ou encore l'atteinte aux personnes âgées.» Le député UMP Eric Ciotti a donné hier le coup d'envoi dans l'hémicycle de l'Assemblée du projet de loi Loppsi II, élaboré par Michèle Alliot-Marie et Brice Hortefeux, qui définit notamment les nouvelles actions à mener en matière de sécurité intérieure, pour les quatre ans à venir. «Nous voulons combattre la délinquance des jeunes, avec la mise en place d'outils de prévention tels que le couvre-feu pour les mineurs délinquants de moins de 13 ans ou la simplification du recours au Contrat de responsabilité parentale. Nous solliciterons également un pouvoir renforcé pour les polices municipales et l'aggravation d'un certain nombre de sanctions, notamment pour les délits contre les personnes vulnérables», a insisté Eric Ciotti, le rapporteur du texte gouvernemental. L'État, qui va consacrer 2,5 milliards d'euros au financement des différentes mesures, mettra notamment sur la modernisation et la mutualisation des forces de l'ordre. «Le cap fixé par le président de la République est clair et ferme. Aucune parcelle du territoire de la République ne doit être négligée, aucune population ne doit être oubliée», a conclu le député azuréen. Le texte, qui doit être débattu jusqu'à vendredi matin, devrait être voté en séance mardi 16 février.